Memòria Repressió Franquista.

Le blog de Jordi Grau i Gatell sur les atrocités du régime franquiste...

<https://www.informacion.es/politica/2021/05/19/nueva-ley-memoria-reconocera-puerto-52035073.html>

Le secrétaire d'État, Fernando Martínez, présente au Forum d'Alicante la réglementation que le gouvernement est en train de préparer, et affirme que ces enclaves remplissent les conditions pour être déclarées comme espaces de mémoire des victimes du franquisme.

Le secrétaire d'État à la mémoire démocratique, Fernando Martinez, a déclaré hier que le port d'Alicante et l'ancien camp de concentration d'Albatera remplissaient tous deux les conditions requises pour être reconnus comme lieux de mémoire, un chiffre qui inclut la nouvelle loi que prépare le gouvernement central pour rendre dignité et justice aux victimes de Franco. C'était à l'occasion d'une présentation encadrée dans la programmation du Forum d'Alicante, organisée par le Club INFORMACIÓN, l'Université d'Alicante (UA), la Confédération des entreprises de la Communauté valencienne (CEV) et Baleària, un événement qui a profité pour détailler le contenu de cette nouvelle proposition législative.

Le discours de M. Martinez a eu lieu lors d'un petit-déjeuner organisé au restaurant Maestral d'Alicante, un événement auquel ont participé des maires tels que ceux d'Alcoy, Monóvar, Elda et San Vicente, des représentants de l'Université d'Alicante et des députés et représentants d'associations, respectant toutes les règles préventives du covid. L'événement pourrait également être suivi par télémétrie.

La directrice du Club INFORMACIÓN, Toni Cabot, a fait office de modératrice, tandis que la subdéléguée du gouvernement à Alicante, Araceli Poblador, était chargée de présenter Fernando Martinez, diplômé et docteur de l'université de Grenade, ainsi que professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Almeria, ayant axé toutes ses recherches sur les questions liées à la mémoire historique. Il a été le coordinateur de la carte des tombes d'Andalousie et, parmi ses travaux, ceux liés à la répression franquiste de la franc-maçonnerie andalouse et à l'exil républicain sont particulièrement pertinents. Il a également été maire d'Almeria, directeur général de la mémoire historique et sénateur du PSOE, avant d'assumer le secrétariat actuel, sous l'égide du ministère de la présidence.

La mémoire démocratique va entrer dans les écoles

M. Martínez a exposé les grandes lignes de la nouvelle loi sur la mémoire démocratique, qui est sur le point d'entrer dans le processus parlementaire. Selon lui, ce nouveau cadre réglementaire "s'articule autour des grands principes humanitaires que sont la vérité, la justice, la réparation et le devoir de mémoire en tant que garanties de non-répétition", et son objectif est "la récupération, la sauvegarde, la connaissance et la diffusion de la mémoire démocratique, dans le but de promouvoir la cohésion et la solidarité entre les différentes générations d'Espagnols autour des principes, valeurs et libertés constitutionnels".

Le secrétaire d'État a souligné que la loi "rend également effectif l'exercice du droit individuel et collectif des citoyens espagnols à connaître les faits survenus dans la revendication et la défense des valeurs démocratiques et des droits et libertés fondamentaux tout au long de l'histoire contemporaine de l'Espagne", tout en "réaffirmant la reconnaissance de ceux qui ont subi des persécutions ou des violences, pour des convictions politiques, idéologiques ou religieuses, pendant la guerre civile et la dictature". Il a également ajouté qu'il "envisage des mesures complémentaires visant à éliminer les éléments de division entre les citoyens et à promouvoir des liens d'union autour des valeurs, des principes et des droits constitutionnels".

Martinez a fait un préambule pour rappeler que dans la guerre civile, il y a eu des victimes tant parmi les vainqueurs que parmi les vaincus, mais que si les vainqueurs ont été réparés par le régime franquiste, "les vaincus ont été rendus invisibles et criminalisés par un national-catholicisme qui a construit une mémoire officielle manichéenne qui n'a pas oublié les morts pour Dieu et pour l'Espagne et a stigmatisé les autres".

Avec l'arrivée de la Transition, les choses se sont améliorées, mais pas suffisamment. Il y a eu des actions spontanées, souligne-t-il, surtout de la part des mairies, comme le changement de nom de rues à Alicante ou Almeria, ou des exhumations, mais sans aucune rigueur scientifique. Les réparations de nature économique ont également été plus importantes qu'on ne le pense, avec 608 000 bénéficiaires et une aide de plus de 16 000 millions d'euros. Mais la vérité est qu'il n'y avait pas de politiques publiques globales de mémoire démocratique, et que ce qui était fait était paralysé par peur de ce que l'armée pourrait faire.

Mais les choses ont commencé à changer au début des années 1990 avec le révisionnisme historique, "puis avec une nouvelle génération formée par les petits-enfants des victimes, qui voulaient savoir ce qui était arrivé à leurs grands-parents". En 2000, les exhumations ont repris avec une rigueur scientifique et en 2007, avec Zapatero au pouvoir, la première loi de la mémoire historique s'est cristallisée, ce qui, selon Martínez, "signifiait promouvoir pour la première fois des politiques publiques dans ce domaine, créer un bureau des victimes, lancer des enquêtes et dresser une carte des tombes".

Cependant, l'élaboration de cette législation, a déploré M. Martinez, "a été interrompue avec l'arrivée du PP au gouvernement". Nous nous souvenons tous des déclarations de Rajoy affirmant qu'il ne retirait pas la loi, mais qu'il la laissait sans budget. Au moins, il y a eu le rôle des communautés autonomes, plus précisément douze, dont la Communauté valencienne et l'Andalousie, qui ont élevé leurs propres lois pour compenser en partie l'inaction du gouvernement".

A ce stade, la question est de savoir pourquoi, après la loi de 2007, on en lance une nouvelle. Selon le secrétaire d'État, la raison n'est autre que l'existence de certaines déficiences qui ont empêché la réalisation des objectifs proposés.

Ainsi, la nouvelle loi de mémoire démocratique va de l'avant et approfondit les questions déjà abordées par la précédente, en améliorant sensiblement des aspects fondamentaux tels que le cadre d'action, qui coïncide désormais avec la lutte pour les valeurs démocratiques depuis la Constitution de 1812, s'inscrit dans la politique internationale des droits de l'homme et crée une banque nationale d'ADN et un recensement national des victimes.

L'État assume également la responsabilité des exhumations avec un plan quadriennal, un système de sanctions est établi et un ministère public est mis en place. De même, un audit et un inventaire des biens saisis sont prévus, et les sentences des tribunaux d'exception franquistes sont annulées, entre autres contributions.

La loi accorde également une attention particulière à la mémoire des victimes et prévoit la déclaration en tant que lieux de mémoire des espaces qui ont eu une signification historique particulière. En ce sens, M. Martinez souligne que tant le port d'Alicante que l'ancien camp de concentration d'Albatera remplissent toutes les conditions requises. Dans le cas du port, parce qu'il a été le théâtre, le 28 mars 1939, de l'évacuation de 2 600 réfugiés républicains, harcelés par les troupes de Franco, qui ont atteint l'Algérie à bord du navire britannique Stanbrook. Le camp de concentration d'Albatera, quant à lui, était l'un des plus durs d'Espagne et accueillait des milliers de prisonniers dans des conditions infrahumaines.

M. Martinez a justifié la nouvelle loi par le devoir du gouvernement de rendre leur dignité "à tous ceux qui ont combattu pour la liberté et la démocratie". Nous ne pouvons pas oublier, car l'oubli est incompatible avec un système démocratique.